

1 Pourquoi constituer un fonds musical à l'heure du numérique ?

La question est en effet pertinente au regard de l'évolution des technologies et des pratiques culturelles de la société.

La bibliothèque, en tant que service public, a pour mission :

- de permettre l'accès à la culture et aux informations.
- d'offrir un service de proximité (s'assurer de la répartition homogène des collections sur le territoire).
- de favoriser l'accès aux collections (prendre en compte tous les publics).
- de proposer tous les supports concernés (prendre en compte les types de supports et les évolutions technologiques, techniques).
- de répondre à l'encyclopédisme (proposer des collections de documents et des fonds spécifiques).

L'analyse des attentes des publics, effectuée lors des enquêtes sur les pratiques culturelles des Français, pour le Ministère de la Culture montre une forte demande pour l'accès à la musique enregistrée.

La bibliothèque en tant que service public se doit donc de répondre à cette demande et doit pouvoir proposer une représentation la plus large possible des différents genres musicaux.

Le passage de la bibliothèque à la médiathèque est donc liée à l'évolution culturelle et technologique.

BDP - 16/07/2012

2 Les objectifs pour la bibliothèque.

Pour la bibliothèque, il s'agira de veiller à offrir un panorama musical le plus large possible et donc d'offrir des collections représentatives de tous les genres musicaux en assurant le caractère encyclopédique des collections et en prévoyant un minimum de 3000 à 5000 documents.

Pour cela il conviendra de :

- mettre en évidence la discographie locale et régionale (occitan) et celle issue des manifestations culturelles régionales, départementales et locales.
- constituer un fonds patrimonial qui reprenne les grands courants musicaux, les créations et les classiques de la musique depuis les origines jusqu'aux musiques actuelles.
- présenter des œuvres moins connues ou moins faciles d'accès comme les musiques expérimentales, savantes, contemporaines ou ayant trait à d'autres cultures que la nôtre.
- assurer une rotation convenable de ces documents. La collection ne trouvant son utilité que lorsqu'elle est empruntée par son public.

Mais aussi mener une réflexion sur la gestion de ce fonds.

3 Une politique d'acquisition particulière.

Pour répondre aux objectifs cités ci-dessus, la bibliothèque doit construire une politique d'acquisition spécifique.

Cette politique d'acquisition ne doit pas être basée sur la liste des meilleures ventes musicales. Mais doit prendre en compte les demandes des usagers et les genres musicaux.

Elle suppose également l'attribution d'un budget spécifique. Selon le budget accordé au fonds musical, l'achat d'un seul exemplaire semble suffisant.

Il est d'ailleurs essentiel d'éviter l'achat des disques répondant à des modes éphémères, rapidement périmés.

Pour construire une politique d'acquisition qui permette la représentation la plus large possible de toutes les musiques, la répartition suivante peut être envisager :

Genres musicaux	Pourcentage
Musiques du monde, traditionnelles	15,00%
Chanson française & francophone	20,00%
Musiques afro-américaines	10,00%
Rock & Musiques actuelles (dont régionales)	25,00%
Musique classique & contemporaine	15,00%
Musique fonctionnelle	7,00%
Musique pour enfant	8,00%

Cette proposition de répartition des achats par genre musical vise à respecter l'équilibre, l'encyclopédisme et les attentes du public.

3,1 Les critères de sélection des acquisitions.

Le bibliothécaire musical utilise son expertise et sa culture musicale, la confronte à ses missions de service au public, à ses impératifs budgétaires, aux particularités de son territoire et de son public afin d'effectuer une sélection dans la production phonographique annuelle.

Les critères de pondération sont :

- la faculté qu'aura le disque à intéresser le public
- la qualité de ce disque dans ce qu'il apporte à l'histoire musicale
- la faculté du disque à divertir son auditeur
- la faculté du disque à enrichir les connaissances musicales de son auditeur
- la durée de vie intellectuelle de l'œuvre (durée pendant laquelle il va intéresser son public)
- la pertinence de l'œuvre comparée aux œuvres du même genre musical
- la qualité de ce disque dans ce qu'il apporte à la cohérence du fonds documentaire de la médiathèque

3,2 La mise en place.

Avant la mise à disposition au public du fonds musical, le bibliothécaire devra au préalable prévoir et effectuer :

- L'intégration des CD dans le circuit habituel des documents (catalogage, équipement...).
- La mise en place des CD dans un bac spécifique.
- Le classement PCDM 4 des CD par styles musicaux et par ordre alphabétique avec une côte propre à la médiathèque.
- L'élaboration des modalités de prêt. En lien avec la politique documentaire de la bibliothèque, remplacement par l'emprunteur en cas de perte.

- La valorisation des collections : connaître les supports et entretenir les collections.
- Le désherbage du fonds comme pour tous les autres fonds de la bibliothèque.
- La médiation spécifique avec une coopération et des conventions avec les établissements partenaires du réseau.
- La vieille documentaire et les stages de perfectionnement du personnel si besoin.

3,3 Les sources de sélection discographiques et bibliographiques.

La liste ci-dessous n'est pas exhaustive.

- Les revue et sites professionnels :

La revue « Écoutez Voir » de l'association pour la coopération de l'inter profession musicale ACIM.

« Lire »

« Livre Hebdo »

« Télérama »

...

- Les associations :

L'association des discothécaires du Languedoc.

- Les disquaires et leurs catalogues :

- CVS

- CD Mail

- Gam

- et bien d'autres...

3,4 Les aides.

Le CNL peut financer une partie des acquisitions pour la constitution d'un premier fonds ou d'un fonds particulier.

La BDP et le réseau départemental peut former et orienter dans ces choix le personnel.

4 Vers une intégration du numérique.

L'intégration des ressources numériques pour accéder à un fonds musical est désormais essentiel pour une bibliothèque. Plusieurs pistes peuvent être envisagées, et certaines pourront être construites en partenariat avec le réseau départemental (Bibliothèque départementale et autres bibliothèques).

4,1 La création d'un blog musical.

Un blog est construit sur le principe d'un comité d'écoute qui permet de donner la parole aux emprunteurs.

Le bibliothécaire n'est plus le prescripteur, ni le guide mais l'animateur, le modérateur d'une communauté formée par les utilisateurs de la bibliothèque.

L'intégration des productions faites lors des animations de la bibliothèque (vidéos, musiques...) pourra également être effective sur le blog de la bibliothèque. Ceci valorisera le travail du personnel et assurera la continuité des animations.

Si cette possibilité est envisagée, la signature d'un contrat pour le droit de diffusion devra être effectuée au préalable.

4,2 L'écoute en ligne.

La bibliothèque peut envisager la mise à disposition de ressources en ligne, soit directement à la bibliothèque via des postes informatiques, soit via un accès externe (connexion chez les utilisateurs) depuis le site ou le portail de celle-ci.

La bibliothèque permet en fait, l'accès à des bouquets numériques : plusieurs ressources et plusieurs sources.

L'accès aux podcasts.

La bibliothèque doit prendre en compte également le phénomène du podcast apparu l'an dernier en France. A côté des traditionnelles chaînes de radio qui se sont lancées dans l'aventure (Radio France, Europe 1, RTL...), on assiste à l'émergence de nombreux podcasts amateurs assimilables à des blogs sonores.

Le podcasting ou balladodiffusion est un moyen de diffusion de fichiers (audio, vidéo ou autres) sur Internet qui s'effectue par l'intermédiaire d'un abonnement aux flux RSS. Ceci permet une écoute immédiate ou ultérieure des fichiers.

Les bibliothèques qui possèdent un portail ou un site internet proposent souvent un accès en podcast. (Exemple le portail de la BDP de la Lozère).

Aujourd'hui l'offre d'émissions musicales en podcast est encore limitée sur les radios françaises. Une raison liée au droit d'auteur.

Quelques annuaires de podcasts francophones :

<http://podemus.com/>

<http://www.touslespodcasts.com/>

<http://www.podlog.fr/fr/index.html>

L'accès à des stations de téléchargement.

Légitimer cette pratique dans les murs de la bibliothèque passe par le fait que le bibliothécaire doit pouvoir sélectionner une offre de qualité, la promouvoir et la contrôler.

Le téléchargement de musique sur Internet fait aujourd'hui l'objet d'une sur-médiatisation, il est au centre de toutes les attentions. Pourquoi ne pas apporter une réponse raisonnable et appropriée à ce fait social, et considérer le téléchargement comme un service parmi d'autres qu'une bibliothèque peut assurer. (Au même titre que l'imprimante, la clé USB est un périphérique qui permet d'enregistrer la copie d'un contenu documentaire).

Au delà de l'aspect générationnel de cette mode, on doit être attentif à ce nouveau mode de diffusion de la musique. La bibliothèque doit inscrire l'offre de téléchargement légal comme une partie intégrante de sa politique documentaire.

Les plateformes de musique libre

Exemple de sites musicaux sous licence libre dont Créative Commons :

[Dogmazic](#)

[Jamendo](#)

La Cité de la Musique :

Service qui permet d'accéder à distance à l'ensemble des ressources du portail de la Médiathèque de la Cité de la Musique. Deux modes de consultation : un via internet qui permet l'écoute d'extraits et un plus sécurisé et formalisé via l'accès à l'extranet qui offre un accès aux documents dans leur intégralité. Le catalogue comprenait au 02/2008 : 1401 concerts dont 185 en vids, 1000 notes de programmes de concerts, 50 conférences enregistrées dans l'établissement, 209 docs vids et musiques filmées, 49 guides d'écoutes interactifs, 80 dossiers pédagogiques et 15000 photos des instruments du musée.

CAREL de la BPI

Classical Music Library :

La base de données comporte 50 000 morceaux de musique classique et contemporaine d'œuvres composées depuis l'époque médiévale jusqu'au 20e siècle écrite par 1 800 compositeurs, interprétés par 5 000 artistes et 900 chefs d'orchestre.

CVS :

Offre numérique pour la musique, la vidéo et la connaissance à la demande, la presse et la littérature destinée exclusivement aux Médiathèques. "

Musique: La médiathèque peut proposer toutes les nouveautés des majors ou des indépendants disponibles en écoute gratuite pour les lecteurs via les canaux de Web radio"

L'abonnement à une bibliothèque musicale en ligne

Naxos Music Library

Ce service en abonnement permet à plusieurs utilisateurs de se connecter simultanément à cette bibliothèque musicale en ligne et de pouvoir écouter l'un des 16000 disques du catalogue Naxos. Ce qui représente environ 230 000 pistes audio disponibles. Ce service est utilisé par plus de 750 bibliothèques à travers le monde (bibliothèques de conservatoire, universitaires ou publiques)

Le coût d'abonnement est proportionnel au nombre de licences d'utilisateurs. A titre indicatif, pour un abonnement d'un an avec une licence pour 5 utilisateurs simultanés, le coût sera de 750 €.

Musicme

Écoute en ligne (streaming) d'extrait gratuit avec un nombre d'écoute restreint ou un abonnement pour l'écoute totale.

4,3 L'écoute sur place.

Cette possibilité peut aussi être pensée avec la mise à disposition de bornes spécifiques d'écoute ou simplement via des ordinateurs.

Automazic :

Service conçu par l'association Musique libre!, fabriqué et distribué par Pragmazic. Les bornes interactives permettent d'écouter, télécharger ou télécharger de la musique sous licence libre. Les bornes permettent l'accès au catalogue de l'association Dogmazic.net (musique sous licence libre) c'est-à-dire 29000 titres, 200 labels, 2800 artistes. Automazic est donc un outil de promotion de la musique libre. La consultation se fait sur écran tactile 17" sur une borne dédiée. Les disques sont numérisés en mp3. Il est possible d'effectuer un téléchargement des titres sur cd, clé usb, téléphone, disques durs externes, pc portable. Les bornes fonctionnent sur une interface de type Linux, cette interface est personnalisable, la mise à jour des bornes par rapport au catalogue tous les jours via internet.

Cristal Zik :

Conçu par Cristal Shop, du groupe Cristal. L'écoute se fait sur une table comportant un ou plusieurs ordinateurs avec écrans, équipés Windows et du logiciel CristalZic. Les disques sont numérisés en mp3 et sous d'autres formats moins compressés. On choisit son écoute en cherchant dans le catalogue ou en scannant le code barre du cd. CritalZic récupère la notice unimarc, le fichier son et la jaquette du cd.

Kersonic Sonolis :

Conçu en 2002 par la société Kersonic, le logiciel permet des écoutes sur bornes murales ou bornes totem. Les disques sont numérisés en mp3. Sonolis est un système qui tourne sur architecture Linux. La numérisation se fait via iTunes. Le stockage se fait sur un serveur installé par Kersonic dans la bibliothèque, il peut contenir jusqu'à 100 000 cd. L'interface de consultation est modulable à l'envi en fonction du public, des genres musicaux.